



## CLUB SAINT-JAMES

### RÈGLEMENTS INTERNES DU CLUB SAINT-JAMES DE MONTRÉAL

#### 1. ACCÈS AU CLUB

**Droit d'accès** – L'accès au Club est réservé aux membres et à leurs conjoint(e)s, aux membres honoraires du Club et aux membres du Club universitaire de Montréal.

**Invités** – Les membres du Club et les membres du Club universitaire de Montréal sont autorisés à y inviter des personnes qui n'en font pas partie, à la condition expresse qu'ils les accompagnent et qu'ils soient, à tous égards, responsables de leurs faits et gestes.

**Membres non-résidents** – Les membres non-résidents du Club ont les privilèges prévus aux règlements et, en particulier, ont accès à tous nos clubs affiliés.

**Conjoints** – Les conjoints des membres ont les mêmes privilèges que ceux-ci.

#### 2. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Le Club Saint-James est ouvert du lundi au vendredi. Le Club est fermé lors des jours fériés.

##### **Heures des repas et bar :**

Les petits déjeuners sont servis à la salle à manger principale et au James Bar, du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 9 h, et les déjeuners de 12 h à 14 h. Pour effectuer une réservation, vous devez communiquer avec la réception au numéro (514) 866-7474.

**Le James bar** est ouvert du lundi au vendredi de 6 h 30 à 19 h, ou plus tard sur réservation.

##### **Dîners :**

Que ce soit pour un dîner pré-spectacle ou une soirée gastronomique, le dîner est servi à compter de 17 h 30 à la salle à manger principale, sur réservation. Vous devez préalablement communiquer avec la réception au (514) 866-7474.

##### **Réception privée :**

Le Club est disponible le soir ou la fin de semaine pour toute réservation de groupe (avec repas). Pour effectuer une réservation, vous devez communiquer avec Julia Kampis, responsable des membres du Club universitaire de Montréal au (514) 866-7474.

#### 3. SALONS OU SALLES DE RÉUNION

Nous possédons la plus imposante salle de tous les clubs privés de Montréal, laquelle peut accueillir 250 invités. En fond de scène, le panorama animé du quartier des affaires, dont l'édifice principal de la Place Ville-Marie. Réunion privée, conseil d'administration, formation, réception, repas, conférence, mariage, toutes ces activités peuvent être organisées au Club. Ainsi, qu'il s'agisse de 2 ou de 250 personnes, le Club Saint-James met à votre disposition tous les services entourant la réalisation d'une activité, soit la mise en place de la salle, les équipements audiovisuels, la table diversifiée du Chef et le personnel de service.

N'hésitez pas à nous confier vos rendez-vous d'affaires ! Notre personnel dévoué et attentif fera de vos rencontres une réussite, dans un environnement de prestige.

Pour connaître la disponibilité des salons, vous pouvez communiquer avec Julia Kampis, responsable des membres du Club universitaire de Montréal au (514) 866-7474.

---



CLUB SAINT-JAMES

## RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les membres du Club universitaire de Montréal sont responsables des faits et gestes de leurs invités ainsi que de leur tenue vestimentaire. Il est requis que les membres tenant des événements soient présents. Les membres assument la responsabilité de tout dommage causé par eux-mêmes ou par leurs invités ; le Comité exécutif en déterminera l'étendue. Les membres sont priés de porter toute infraction au règlement à l'attention du Comité exécutif.

### 4. DISCIPLINE

#### Plaintes et suggestions

Les membres du Club universitaire de Montréal ne doivent pas adresser de réprimandes au personnel ; ils doivent plutôt signaler tout manquement à la Julia Kampis, par courriel ou par téléphone. Le Conseil du Club universitaire de Montréal soumettra les suggestions à la direction du Saint-James et dirigera les plaintes à qui de droit.

### 5. USAGES

#### Tenue vestimentaire :

La tenue professionnelle décontractée.

#### POUR ELLE :

- ◆ Pantalon propre, jeans foncé ou jupe
- ◆ Haut élégant ou chemisier
- ◆ Robe courte
- ◆ Souliers plats ou à talons hauts

#### POUR LUI :

- ◆ Pantalon propre ou jeans foncé
- ◆ Chemise
- ◆ Veston sport sans cravate
- ◆ Souliers fermés

Le jeans pâle ou déchiré et les chaussures athlétiques ne sont pas acceptés. Si un invité masculin se présente sans veston, un préposé à la réception en mettra un à sa disposition. Aucune exception n'est permise dans la salle à manger.

#### Documents d'affaires :

Les documents, journaux et revues sont permis dans la salle à manger, à condition que leur utilisation se fasse de façon très discrète. Les serviettes et porte-documents sont permis dans les salons privés, mais non dans la salle à manger. Le réceptionniste pourra les mettre en consigne alors que vous entrez au Club. Dans tous les cas, les membres et leurs invités sont priés de respecter les attentes des autres membres qui souhaitent jouir de l'atmosphère calme de leur Club. Aucun membre ne sortira des locaux du Club quelques journal, livre, magazine ou autre article du même genre appartenant au Club.

#### Téléphone cellulaire :

Un téléphone cellulaire peut être utilisé dans un salon privé, dans les corridors — à voix contrôlée pour ne pas déranger les occupants des autres salons — mais non dans la salle à manger. Le Club est pourvu d'un système téléphonique perfectionné qui est à la disposition de ses membres en tout temps ainsi que de deux cabines téléphoniques privées à l'entrée du vestiaire des hommes, situé au rez-de-chaussée du Club.

#### Tablette électronique :

La tablette électronique peut être utilisée discrètement dans la salle à manger et dans les salons.

Un **RÉSEAU WIFI EST ÉGALEMENT DISPONIBLE**. Demander le mot de passe à la réception.

---



CLUB SAINT-JAMES

**Menus, prix et facture :**

Un menu à la carte et un menu table d'hôte de trois services sont offerts le midi et le soir dans la salle à manger. Au bar, un menu rapide est aussi offert. Des frais d'administration de 15 % ainsi que les taxes en vigueur seront ajoutées lors de la facturation. Les factures sont portées au compte du membre. Chaque membre recevra, à l'adresse de correspondance de son choix, par courriel ou par la poste, un état de compte mensuel.

Les membres du Club universitaire de Montréal pourront également visualiser le détail des factures en accédant au site Web du Club Saint-James au [www.stjamesclub.ca](http://www.stjamesclub.ca), dans la section « Entrée des Membres ».

**Stationnement :**

À l'usage exclusif de nos membres durant leur participation à un événement ou lors de leur visite au Club, notre stationnement souterrain offre une trentaine d'espaces de stationnement, dans un environnement sécuritaire avec accès direct au Hall du Club. Pour les invités et membres du Club universitaire de Montréal, des frais fixes de 15 \$ seront facturés pour l'utilisation du stationnement.

**Publicité :**

Les membres du Club universitaire de Montréal ne doivent pas se servir de la papeterie du Club pour diffuser des communiqués auprès des journaux ou autres publications. On doit obtenir la permission du Comité exécutif préalablement à l'affichage de tout avis, de quelque nature que ce soit.

**De plus, on ne doit jamais utiliser la liste des membres à des fins de sollicitation.**

**Jeux de hasard :**

Les cartes et autres jeux doivent faire l'objet d'enjeux limités que le Conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer.

**Pourboires :**

Les membres du Club universitaire de Montréal sont priés de ne pas remettre de pourboire au personnel. Cependant, une fois par année, à l'occasion de la période des Fêtes, ils seront invités à contribuer au Fonds des employés du Club. Le montant amassé est distribué au mérite à tous les employés du Club. Les membres ne doivent pas envoyer un employé du Club à l'extérieur des locaux du club pour quelque course que ce soit.

**Animaux domestiques :**

Il est absolument interdit d'être accompagné d'un animal domestique dans le Club, à l'exception d'un chien guide.

**6. CHANGEMENT D'ADRESSE**

**Avis :**

Les membres du Club universitaire de Montréal doivent informer à Julia Kamps de tout changement d'adresse, puisque l'adresse inscrite dans les registres du Club Saint-James sera considérée comme étant l'adresse officielle du membre du Club universitaire de Montréal. Dans l'éventualité où l'adjointe de direction ou la directrice générale ne peut rejoindre le membre à ladite adresse indiquée au registre, le Club Saint-James se réserve le droit de tenter de le joindre à une autre adresse jugée plus sûre, cette adresse devant être considérée aussi valide que la dernière adresse inscrite aux livres.

Pour tout changement ou question relative à votre dossier, veuillez contacter Julia Kamps, responsable des membres du Club universitaire de Montréal au (514) 866-7474.

---